



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Mercredi 20 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 16h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 11 octobre 2016

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Raymond BIGLIA, Isabelle BLAS, Jean Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Claude GUILLAUME, Philippe LEEUWENBERG, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Jean Michel REY, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Gilbert TREMOLET, Dominique YALOPOULOS.
En exercice : 22	
Présents : 15	<u>Excusés</u> : Laurent COMBEL, Hervé REYNAUD, Céline REYNAUD, Jacques SAUVAN.
Votants : 15	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H, Martine CHARMET, Maurice MOLLARD, Alix Du MESNIL.

Le quorum est atteint.

Les comptes rendus du Bureau du 15/09/2016 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est JAramburu.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Personnel : suppression d'emploi.
2. Zone d'Activités de Die : avenant n°2 au marché de travaux archéologiques.
3. Enfance-Jeunesse : convention de financement d'un stage BAFA de base pour une salariée du SIVOS Solaure-en-Diois, Laval d'Aix, Montmaur-en-Diois.
4. Enfance-Jeunesse : convention de financement groupé pour le stage BAFA d'approfondissement.
5. Déchets : achat d'un camion benne à ordures ménagères.
6. ZA de Luc en Diois : cession d'un lot sur la ZAE de Luc en Diois.

B. DEBAT

7. Finances : débat préparatoire au pacte fiscal et financier.

AMatheron propose à l'assemblée de remplacer le point 4 de l'ordre du jour par un nouveau point concernant une autre convention d'aide au BAFA. Les membres du Bureau valide cette demande.

A. DECISIONS

1. Personnel : suppression d'un emploi d'attaché territorial à temps complet.

Le vice-président en charge du personnel (Olivier Tourenge) expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique du 3 octobre 2016,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'attaché territorial - fonctions de chargé de mission « développement économique » - à temps complet créé par délibération du 12 mars 2015, en raison de la fin du Contrat de développement Durable Rhône-Alpes et donc des missions et des financements liés à ce programme,

Le Président propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'attaché territorial, poste permanent à temps complet.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte la proposition du Président et Décide de supprimer un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 21 octobre 2016**
- **dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

OTourenng explique qu'il s'agit d'un contrat CDD non renouvelé à la fin de l'année. AMatheron ajoute que l'agent recruté sur le poste eau et assainissement était déjà salariée de la CCD. Il précise que d'autres réorganisations sont à l'œuvre sur le service développement ; arrêt des missions emploi-formation (assumées par la maison des services publics), diminution du poste agricole à 40% reprise par MLValla en complément du tourisme. GTrémolet souhaite que la CCD ne perde pas de vue le développement économique du territoire, compétence intercommunale dès janvier 2017. Pour lui, c'est le moteur du développement du Diois tout en entendant le besoin d'économies budgétaires. AMatheron espère que les moyens financiers seront de nouveau réunis, sachant que plusieurs agents continuent de travailler sur le développement économique : Mathilde Peyrard accompagne les porteurs de projets économiques même si on constate une baisse significative des demandes en parallèle de la fin des financements régionaux, PALbert accompagne les entreprises sur les ZA, MLValla accompagne les projets sur les questions de tourisme et d'agriculture.

2. Zone d'Activités de Die : avenant n°2 au marché de travaux archéologiques.

Le vice-président en charge des zones d'activités (Olivier Tourenng) expose :

Dans le cadre du marché de travaux 2014-05, notifié le 19/11/2014, pour les fouilles archéologiques de l'extension de la ZA de Die avec la société Mosaiques Archéologie, il convient d'allouer des moyens supplémentaires pour le terrassement.

En effet au regard des vestiges découverts, les fouilles demandent des sur-profondeurs engendrant nécessairement des terrassements supplémentaires. Il convient donc de commander 3 jours de plus en décapage et en rebouchage, en complément des 26 et 15 prévus. Aux prix unitaires de 1 250€HT/jour pour le premier et 800 €HT/jour pour le second, ces travaux, représentent un coût de 6 150 €HT.

Le coût introduit par cet avenant représente une augmentation de 1.75 % sur le montant global de la tranche conditionnelle de 350 650 €HT, portant le coût à 356 800 €HT. Il vous sera demandé de bien vouloir valider l'avenant n°2 et autoriser le Président à le signer.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHIES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

- valide l'avenant n°2 au marché de travaux 2014-05
- autorise le Président à le signer
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

3. Enfance-Jeunesse : convention de financement d'un stage BAFA pour une salariée du SIVOS Solaure-en-Diois, Laval d'Aix, Montmaur-en-Diois.

Le vice-président en charge l'Enfance Jeunesse (Daniel Fernandez) expose :

Dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018, la Communauté des Communes du Diois a projeté d'apporter un co-financement pour les formations BAFA, BAFA des salariés des communes du Diois ou des particuliers. Elle percevra de la CAF un financement d'environ 55% du montant de l'aide apportée.

Il vous sera demandé de valider la convention avec AROEVEN (organisme de formation BAFA) concernant une aide financière CCD de 300€ pour le stage d'approfondissement du 28/10 au 2/11/16 d'Aurélië TIMEZAK salariée du SIVOS Solaure-en-Diois, Laval d'Aix, Montmaur-en-Diois.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention de financement du stage BAFA,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas d'autre remarque.

4. Enfance : convention de financement d'un stage BAFA pour le nouveau directeur de l'association les luciole à Lus-la-Croix-Haute.(Daniel Fernandez).

Le vice-président en charge l'Enfance Jeunesse (Daniel Fernandez) expose :

Dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018, la Communauté des Communes du Diois a projeté d'apporter un co-financement pour les formations BAFA, BAFA des salariés des communes du Diois ou des particuliers habitants le Diois ou travaillant pour une structure dioise.

Il vous sera demandé de valider la convention avec l'UFCV concernant une aide financière CCD de 300€ pour le stage d'approfondissement BAFA (coût total 515€) du 20/10 au 28/10/16 d'Olivier GUITTET, nouveau directeur du centre de loisirs les Lucioles à Lus-la-Croix-Haute.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention de financement du stage BAFA avec l'UFCV,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHIES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

OLuquet demande pourquoi la personne doit repasser le BAFD. DFernandez répond que la personne n'avait pas finalisé son diplôme dans le délai et qu'elle doit donc le repasser en totalité.

5. Déchets : achat d'un camion benne à ordures ménagères.

Le vice-président en charge des déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Après un an de mise en œuvre, la réforme des ordures ménagères a produit les effets attendus : baisse de 16% des tonnages d'ordures ménagères, hausse de 65% des tonnages de corps creux, de 24% des papiers et de 13% des encombrants, pour les principales variations.

En conséquence, le camion remorque Kerax n'est plus adapté pour réaliser les collectes sélectives. Il est proposé d'acheter une seconde benne à ordures ménagères dont le financement sera assuré par l'économie faite sur la location d'été et l'affectation, à compter de 2018 du camion remorque à grue pour les transferts du bois et de la ferraille actuellement effectués par un prestataire.

Il vous sera proposé d'autoriser le président à signer un bon de commande à l'UGAP pour l'achat d'un camion benne à ordures ménagères pour un montant de 305.237€72 HT (Trois Cent Cinq Mille Deux Cent trente Sept euros et Soixante Douze Centimes) sous réserve de l'inscription des crédits au budget lors de la décision modificative inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire de ce jour.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le devis de l'UGAP,
- autorise le Président à le signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

JPRouit précise que ce camion doit permettre de compacter les emballages type « corps creux », le papier et les petits cartons et ainsi de réduire les transports sur Valence tout en sécurisant les tournées. La location estivale du camion coûte près de 40 000€. Le camion de collecte acquis en 2016 serait redéployé pour transporter le métal et le bois d'œuvre à moindre coût (voire même meilleur rendement pour le métal). IBlas demande ce que représentent les coûts d'entretien. OFortin précise qu'ils augmentent au fur et à mesure du vieillissement du véhicule. OTourrenge ajoute que les équipements spécifiques (grue) peuvent être rapidement chers. JPRouit indique que la grue semi-automatique a fait gagner une heure sur la tournée de la Vallée de la Roanne. Il ajoute que le personnel s'est aussi bien adapté à ce nouveau métier.

AMatheron indique qu'une délibération sera proposée au Conseil pour supprimer l'exonération de TEOM pour répondre notamment au courrier de M. Valentin. AMatheron précise qu'il envisage d'attaquer M. Valentin en diffamation sur la base de son dernier courrier calomnieux. Il estime que les habitants de Bénevisse qui ont perdu des bacs ne triaient pas leurs déchets avant. Il

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHIES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

rappelle que cette problématique d'éloignement des points propres se rencontre dans tous les villages du Diois. Cette décision de suppression d'exonération régularise la situation. OLuquet demande si la collecte des tissus fonctionne. JPRouit répond qu'il y a des problèmes liés au vandalisme et que par ailleurs le prestataire ne passe pas assez.

6. ZA de Luc en Diois : cession d'un lot sur la ZAE de Luc en Diois.

Le vice-président en charge des zones d'activités (Olivier Tourenge) expose :

Vu la délibération N°121125-12 en date du 28 novembre 2012 arrêtant le prix de cession à 17 € HT /m²,

Vu l'avis des Domaines en date du 08/09/2016,

Vu le projet de permis de construire présenté par M. VENDEUVRE,

Vu le document d'arpentage réalisé par M. HUGON Géomètre,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la vente de la parcelle AD 358 d'une contenance de 1025 m² à M. Axel VENDEUVRE qui l'achète en nom propre,**
- **dit que la cession se fera au prix de 17 €HT/m² représentant un prix de vente de 17 425 € HT,**
- **charge l'Etude de Maître SANNIER de rédiger les actes afférents,**
- **autorise le Président à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la vente,**
- **charge le Président de réaliser tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

PLeeuwenberg se félicite qu'une entreprise de solaire s'installe dans le Diois.

B. DEBAT

7. Finances : débat préparatoire au pacte fiscal et financier.

Le Président rappelle que le Conseil va délibérer sur la composition de la CLECT. L'exécutif communautaire propose au Conseil que l'ensemble des maires constitue la CLECT. Pour rappel, cette commission élabore un rapport, présenté et voté en Conseil et par les communes. Pour AMatheron, la CLECT doit réunir les mêmes personnes qui décident ensuite au Conseil communautaire, compte tenu des nombreux chantiers à engager sur cette fin d'année (FPU, PLUi, Eau et assainissement).

PLeeuwenberg indique que l'essentiel de la politique va se faire au niveau de la CCD. Cela lui semble peu pour Die qui a aussi des élus de l'opposition. Il demande si la CLECT peut inclure un ou plusieurs représentants des autres groupes de l'opposition.

AMatheron et GTrémolet n'y sont pas opposés. AMatheron attend des représentants un travail régulier. Il indique qu'entre le travail de la CLECT et le vote du Conseil communautaire, il y aura besoin de discussions bilatérales qui ne concerneraient pas tous les représentants. OFortin ajoute que c'est au Conseil de valider la composition de la CLECT. Il rappelle que ce n'est pas la CLECT qui décide des charges à transférer mais le Conseil communautaire et les communes. Pour



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

O Tourenng, cette composition permettrait des votes plus éclairés en Conseil. Le Bureau décide d'adopter le principe d'1 représentant par commune et 4 pour Die à savoir 1/groupe politique. I Blas demande quel va être le rythme des CLECT. La plupart des élus travaillant, ils ne sont pas toujours disponibles en soirée. O Fortin précise que l'exécutif prévoit de rencontrer les maires sur des temps de décision et de convivialité plus longs qui pourraient s'organiser le samedi matin. Pour I Blas, c'est un point important pour toucher le plus grand nombre. A Matheron proposera de mixer des samedis avec des soirées de travail au regard des réunions nécessaires. Pour lui, il faut maintenir une proximité et un engagement auprès des communes.

Enfin A Matheron informe que le Conseil abordera l'évolution des statuts. Le vote proposé au conseil doit être conforté par un vote des communes. Si ce vote des communes intervient avant mi-décembre, la CCD pourrait prendre rang pour la DGF bonifiée en 2017. Dans le cas d'un vote négatif, c'est le Préfet qui prendra la main et inscrira les compétences obligatoires et l'ensemble des optionnelles dans les statuts de la CCD. O Fortin reprend la lecture des statuts proposés qui correspondent davantage à un toilettage au regard de la loi NOTRe.

D Yalopoulos indique la prolifération des locations AirB&B et s'en inquiète. O Fortin répond qu'une nouvelle plateforme de gestion de la taxe de séjour les prend en compte. A ce jour, 2 personnes actualisent régulièrement la base des hébergeurs et identifient ses hébergeurs « temporaires ».

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h30.

Le prochain Bureau aura lieu le 17 novembre à 17h30 à la CCD à Die

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHIES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT